

# **LE DROIT AU PLURIEL**

**Mélanges offerts  
au Doyen Stanislas MÉLONÉ**

---

- Note conceptuelle
- Equipe scientifique
- Liste des contributeurs
- Offre de souscription
- Bulletin de souscription

## Note conceptuelle

Le mois de décembre 2017 marquera le 17<sup>ème</sup> anniversaire du décès du **Professeur Stanislas MELONE**. Il y a déjà quelques années, l'idée de lui rendre un hommage par la publication d'Etudes qui lui seraient offertes avait été avancée, mais n'a pu se concrétiser jusqu'à ce jour.

En rejoignant l'éternité, le **Doyen MELONE** abandonnait pour la première fois, mais aussi définitivement, les amphithéâtres dont il aura passé la vie à arpenter les couloirs au Cameroun, en Afrique et dans le Monde. Pourtant, son esprit reste présent dans les hémicycles scientifiques.

Ce premier agrégé de droit privé et de sciences criminelles d'Afrique Noire, aura marqué de nombreuses générations d'intellectuels tant dans l'enseignement du droit, l'encadrement des thèses et mémoires, les manifestations scientifiques nationales et internationales, la préparation aux concours d'agrégation que dans la gestion administrative des instances et institutions universitaires.

Dans le souci d'honorer la mémoire du **Professeur Emérite** et contribuer de la sorte à l'immortaliser, mais aussi de pérenniser son œuvre d'universitaire à la renommée internationale établie, ses étudiants, disciples et amis saisissent l'opportunité de la création du Centre de Recherche en Droit du Travail, de la Sécurité Sociale et des Affaires (CDTSA) au sein de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II, pour exhumer le vieux projet initié par ses collègues.

L'ambition de capter la multidisciplinarité du « Maître » a motivé le choix du comité de réflexion de lui consacrer une série d'études regroupées autour du thème général : « **LE DROIT AU PLURIEL** ».

Par son caractère englobant, ce thème traduit l'immensité des champs d'intervention et de recherche du Maître qui enveloppent tant le droit privé et que le droit public. Son exceptionnelle ouverture appelle une transversalité impliquant également la théorie du droit et la science politique ; ainsi qu'une réflexion pluridisciplinaire à l'échelon interne, communautaire et international. Par ailleurs, on ne saurait occulter les disciplines voisines du Droit telles que les Sciences économiques et de Gestion, le **Professeur Stanislas MELONE** ayant été Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de la défunte Université de Yaoundé.

Nous souhaitons vivement, malgré vos multiples occupations, que vous puissiez contribuer à l'édification de cette mémoire en nous faisant savoir votre intention d'y prendre part, accompagnée, dans la mesure du possible, du thème de votre réflexion.

## **Equipe scientifique**

### **COMITÉ DE COORDINATION**

**Adolphe MINKOA SHE, Professeur, Université de Yaoundé II**

**Jeanne Claire MEBU NCHIMI, Professeur, Université de Yaoundé II**

**Gérard PEKASSA NDAM, Professeur, Université de Yaoundé II**

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

#### **Président :**

**Adolphe MINKOA SHE, Professeur, Recteur de l'Université de Yaoundé II**

#### **Membres :**

**Jeanne Claire MEBU NCHIMI, Professeur, Vice Doyen, Directeur du Centre de Recherche en Droit du Travail, de la Sécurité Sociale et des Affaires, Université de Yaoundé II**

**Gérard PEKASSA NDAM, professeur, Conseiller Technique à la Primature, Université de Yaoundé II**

**André AKAM AKAM, Professeur, Doyen de la FSJP, Université de Douala**

**François ANOUKAHA, Professeur, Université de Yaoundé II**

**Victor-Emmanuel BOKALLI, Professeur, Secrétaire Général de Université de N'Gaoundéré**

**Yvette Rachel KALIEU ELONGO, Professeur, Université de Dschang**

**Hugues KENFACK, Professeur, Doyen de la FDSP, Université de Toulouse 1**

**Salvatore MANCUSO, Professeur, Université de Cap Town**

**Alain ONDOUA, Professeur, Université de Yaoundé II**

**Joseph FOMETEU, Professeur, Université de N'Gaoundéré**

**Monique Aimée MOUTHIEU NJANDEU, Maître de Conférences Agrégé, Université de Yaoundé II**

**Pierre Etienne KENFACK, Maître de Conférences agrégé, Université de Yaoundé II**

**François DECKON KUASSI, Maître de Conférences Agrégé, Université de Lomé**

**Cosmas CHEKA, Maître de Conférences, Université de Yaoundé II**

**Jacques BIAKAN**, *Maître de Conférences, Université de Yaoundé II*

**Alain KENMOGNE SIMO**, *Maître de Conférences Agrégé, Université de Yaoundé II*

**Eloie SOUPGUI**, *Maître de Conférences Agrégé, Université de Yaoundé II*

**Moïse TIMTCHEUNG**, *Maître de Conférences Agrégé, Université de Dschang*

**Henri MODI KOKO BEBEY**, *Professeur, Doyen de la FSJP, Université de Dschang*

**Jean-Marie TCHAKOUA**, *Professeur, Université de Yaoundé II*

**Spener YAWAGA**, *Maître d'Conférences, Doyen FSJP - Université de Maroua*

**Blaise Alfred NGANDO NDEDI**, *Maître de Conférences Agrégé, Université de Yaoundé II*

## **COMITÉ D'HONNEUR**

**Magloire ONDOA**, Professeur, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques – *Université de Yaoundé II*

**Joseph OWONA**, Professeur, Chancelier Honoraire

**Augustin KONTCHOU KOUEMEGNI**, Professeur Emérite

**Martin RISSOUC à MOULONG**, Procureur Général honoraire près la Cour Suprême

**Ephraïm NDEH NGWAFOR**, Professeur, Recteur honoraire

**Paul-Gérard POUGOUÉ**, Professeur, Doyen honoraire

**Luc SINDJOUN**, Professeur, Université de Yaoundé II

**Etienne-Charles LEKENÉ DONFACK**, Maître de Conférences, Doyen honoraire, Université de Yaoundé II

**Maurice KAMTO**, Professeur, Doyen honoraire

**Nicole-Claire NDOKO**, Professeur, Doyen honoraire

**Michael ALETUM TABUWE**, Professeur Emérite

**Joseph-Marie BIPOUN WOUM**, Professeur, Doyen honoraire

**Alex-Dieudonné TJOUEN**, Professeur, Avocat au Barreau du Cameroun

## COMITÉ DE PARRAINAGE

**Geneviève TJOUES**, Sénatrice

**Laurent ESSO**, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

**Jacques FAME NDONGO**, Professeur, Ministre de l'Enseignement Supérieur

**Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

**Alamine OUSMANE MEY**, Ministre des Finances

**Ferdinand NGOH NGOH**, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République

**Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, Ministre de Travaux Publics

**Daniel MEKOBE SONE**, Premier Président de la Cour Suprême

**Narcisse MOUELLE KOMBI**, Ministre de la Culture

**Dieudonné EDOU MEKOU**, Vice-Gouverneur de la BEAC

**Ibrahim TALBA MALLA**, Directeur Général de la SONARA

**Jean Paul MISSI**, Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun

**Dieudonné BONDOMA YOKONO**, Président du CARPA

**Camille AKOA**, Directeur Général du FEICOM

**Salomon EHETH**, ministre plénipotentiaire, Directeur de l'IRIC

**Jean-Marie Benoît MANI**, Directeur Général BEAC Nationale

**Luc NDJODO**, Procureur Général près la Cour Suprême

**Dorothée SOSSA**, Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

**Charles NDONGO**, Directeur Général de la CRTV

**Camille MOUTÈ à BIDIAS**, Directeur Général du Fonds National de l'Emploi

**Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME**, Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

**Louis YINDA**, Directeur Général de SOSUCAM

**Gilbert TSIMI EVOUNA**, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé

**Dieudonné NZOKE**, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine d'Edéa

## Liste des contributeurs

### PROLOGUE DU PROFESSEUR ADOLphe MINKOA SHE, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

1. ECCE HOMO SCIENTIFICUS par Hervé Magloire MONEBOULOU MINKADA,

### I. LE DROIT EN SOURCES ET EN RESSOURCES

2. Victor-Emmanuel BOKALLI, « La mer, source du droit »
3. Salvatore MANCUSO : « Langues et droits en Afrique »
4. Roger MEVOUNGOU NSANA, « Retour aux sources du droit de la promotion immobilière au Cameroun »
5. Jean-Marie TCHAKOUA, « La parenté et les relations de travail : les insidieuses vicissitudes d'un ménage trop paisible »
6. Dominique ZAMBO ZAMBO, « Compte à rebours pour la coutume au Cameroun»
7. Jeanne Claire MEBU NCHIMI : « Le pluriel juridique de la rétractation »
8. Gérard PEKASSA NDAM, « La fiscalité et la terre »
9. Valeri LESMONT BAHOKEN, « L'aliénation des tenures coutumières au Cameroun »
10. Alfred NGANDO « L'anthropologie juridique serait-elle la vraie science du droit? »
11. Jean NJOYA, « Parenté, religion et luttes hégémoniques dans l'arène politique locale : le cas du pays Bamoun (Cameroun) »
12. Urbain Noel EBANG MVE, « Recherche sur les aspects juridiques de l'occupation privative du domaine public en droit administratif camerounais »

### II. LES CONTRAINTES DU DROIT (CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE PAR LE DROIT)

13. Pierre Etienne KENFACK, « Les contraintes du producteur des normes foncières utiles au Cameroun d'aujourd'hui »
14. Henri MODI KOKO BEBEY, « La gouvernance des entreprises publiques au Cameroun : un plaidoyer pour l'application du droit »
15. Alain Douglas WANDJI, « Le droit des successions à l'aune des droits fondamentaux (Réflexion à partir des droits béninois, camerounais et malien »
16. Virginie Magloire TCHAMWOCK-DEUFFI, « Des résistances de quelques règles et pratiques coutumières au droit civil camerounais: étude de droit de la famille »

17. **Gérard DJONGOUE**, « La transparence des organismes de gestion collective au Cameroun »

### **III. LES LINÉAMENTS DU DROIT DES CONTRATS**

18. **Henri NTAH**, « La protection de l'intégrité du consentement en droit administratif contractuel »
19. **Marie Duvalé KODJO GNINTEDEM**, « La requalification du contrat »
20. **Zakari ANAZETPOUO**, « La dimension plurielle du contrat de travail au Cameroun »
21. **François DECKON**, « La prestation de qualité au sens de l'article 1166 de l'ordonnance française du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations »
22. **Hugues KENFACK** : « Pacte de préférence : liberté ou contrainte »

### **IV. LE DROIT À L'INTERNATIONAL**

23. **Joseph FOMETEU**, « Le contentieux du droit d'auteur et des droits voisins dans la zone OAPI »
24. **Boniface BANAMBA**, « Droit Ohada et conflits de juridictions »
25. **Albert Steve ELLA ELLA**, « L'Etat et les voies d'exécution dans le droit privé des affaires »
26. **Alain GHOZI**, (l'université Panthéon-Assas), « Commission de transport – Crédit-bail – Affacturage. De l'intérêt de relier entre eux différents actes uniformes »
27. **Yvette Rachel KALIEU ELONGO** “La contribution de la Cour de Justice à l'effectivité du droit communautaire dans la CEMAC: Réflexions sur une quinzaine d'années d'application et d'interprétation du droit communautaire”
28. **Alain KENMOGNE SIMO** “ Le pluriel des procédures collectives bancaires dans l'espace Cemac »
29. **Jacqueline KOM**, « Les régimes matrimoniaux à l'épreuve des procédures collectives »
30. **Maurice KOM KAMSU**, « L'apport du nouveau droit OHADA de l'insolvabilité dans la protection du débiteur »
31. **Alexis NDZUENKEU**, « Le juge de l'exécution... épilogue d'une confrontation décennale entre le droit Ohada et le droit processuel camerounais »
32. **Elvice KAMTA**, « Le rôle de l'Etat dans la dynamique du droit du travail OHADA en gestation »

## V. LE DROIT ET L'ARGENT

33. **Manuel Roland TCHEUMALIEU FANSI**, « Microcrédits à taux d'intérêt raisonnables : réalité ou utopie ? »

34. **Cosmas CHEKA**, « Challenges of regulating financial service provision in Cameroon in the digital age and a globalized world.»

35. **Jacques BIAKAN**, « L'actionnariat public en droit camerounais »

## VI. LE DROIT EN MOUVEMENTS (ÉVOLUTION DU DROIT ; MISE EN ŒUVRE DU DROIT)

36. **Augustin Berceau OMGBA MBARGA**, « L'aveu et l'intime conviction du juge dans le procès pénal »

37. **Adolphe MINKOA SHE**, « Le modèle de la procédure pénale camerounaise »

38. **Francis Riche BILONG NKOH**, « La crise de crédibilité des normes légales dans le contexte pluraliste camerounais et éloignement de la justice de ses réalités locales : le cas des normes de procédure pénale »

39. **Samuel TEPI**, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : une solution pour le juge de demain »

40. **Louis Jean Bedel TCHOUAMBIA TOMTOM et Ayissi Afana Jean Baptiste**, « Justice populaire et droits de l'Homme au Cameroun : étude socio-juridique »

41. **Athanase FOKO**, « Esquisse de quelques idées sur la réforme du système d'état civil camerounais »

42. **Lionel GUESSELE**, « La codification du droit électoral dans les États de l'Afrique noire francophone »

43. **Monique Aimée MOUTHIEU épse NJANDEU**, « Les mutations de l'ordre public dans le droit de la famille en Afrique noire francophone »

44. **SPENER YAWAGA**, « Le principe de proportionnalité en matière pénale. Réflexion à partir du droit pénal camerounais »

45. **Sylvie NGAMALEU DJUIKO**, « Les dits et non-dits du législateur en matière de PMA dans l'avant-projet du code camerounais des personnes et de la famille »

46. **Dieudonné SOWENG** « Plaidoyer pour une contribution de la faute lucrative en droit camerounais de la publicité commerciale »

47. **Kesele George NSHOM and MBETIJI MBETIJI Michel**, « The contrasting attitudes of cameroonian legislative and judicial authorities towards repression of electoral offences; an obstacle to electoral good governance in cameroon »

48. **Cosmas CHEKA**, « What does 'money' mean and who issues it in the digital age under Cameroonian law? »

## EPILOGUE : LE DOYEN MÉLONÉ ENTRE HÉRITAGE ET AVENIR

49. **Marcel Urbain NGAH NOAH**, « Quand sonnent les cloches du pluralisme juridique : méditations méloniennes sur un paradigme renaissant de la discipline juridique »

## Offre de souscription

Premier camerounais Docteur d'Etat en droit, Stanislas MELONE rentre au Cameroun pour être Chargé de Cours-Assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Il est également Lauréat du Prix du Président Ahmadou Ahidjo pour sa thèse de 201 pages sur « **La parenté et la terre dans la stratégie développement : expérience camerounaise** », publiée aux Éditions Kliencksieck en 1972 et qui demeure au cœur de l'actualité foncière. Premier professeur agrégé de droit en Afrique francophone sub-saharienne à l'âge de 32 ans, il est nommé Professeur titulaire de droit privé et Sciences Criminelles à l'Université de Yaoundé dont il fut lauréat. Depuis lors, il a mené une carrière universitaire intense et bien remplie au grade magistral de l'enseignement supérieur

Bien qu'arraché prématûrément à la vie et à sa passion de formation des jeunes, Le Professeur Stanislas MELONE a laissé une œuvre scientifique colossale. Il a dispensé de nombreux enseignements et donné plusieurs conférences au Cameroun, en Afrique et dans le monde, formant ainsi des générations de hauts cadres camerounais tant du secteur privé que public.

Son œuvre scientifique et les fonctions qu'il a assumées ne sauraient faire l'objet d'une énumération exhaustive. On peut néanmoins rappeler qu'il a été : Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises ; Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université de Yaoundé ; Chef de Département de droit privé francophone ; Directeur des Affaires Académiques et la Planification à l'Université de Yaoundé ; Vice-chancelier de l'Université de Yaoundé ; premier Recteur de l'Université de Douala ; premier président de la Conférence des recteurs des universités d'Etat, administrateur aux Mutuelles Agricoles du Cameroun (AMACAM), Président du Conseil d'Administration de la Société Civile Nationale des Droits d'Auteurs (SOCINADA), respectivement titulaire de la chaire de Droit Privé de la Faculté de Droit de Yaoundé et de Droit Pénal et Sciences Criminelles à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II à Soa.

Décédé le 06 décembre 2000 à l'âge de 59 ans, Stanislas MELONE mérite l'hommage non seulement de ses amis, camarades, disciples et collègues, mais aussi de tous ceux qui continuent à s'abreuver de ses écrits.

La qualité de juriste pluridisciplinaire qu'était le Doyen Stanislas MELONE a dicté le choix du thème général des Mélanges qui lui sont offerts. « **LE DROIT AU PLURIEL** » invite à l'expression de cette pluralité de ses talents de pédagogue et d'homme de science.

## VUES SUR L'OUVRAGE

L'ouvrage qui a pour thème général « Le droit au pluriel », et contient une cinquantaine d'articles regroupés autour des axes thématiques suivants :

- ◊ Le Doyen MELONE et le droit ;
- ◊ Le droit en sources et en ressources ;
- ◊ Les contraintes du droit (contraintes à prendre en compte par le droit) ;
- ◊ Les linéaments du droit des contrats ;
- ◊ Le droit à l'international ;
- ◊ Le droit et l'argent ;
- ◊ Le droit en mouvement (Evolution du droit ; mise en œuvre du droit) ;
- ◊ Le Doyen MELONE entre héritage et avenir ;
- ◊ Etc.

## INFORMATIONS SUR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions permettront de financer l'édition de l'ouvrage par une maison d'édition, la cérémonie de présentation des «Mélanges» et des colloques sur les thématiques de l'ouvrage.

Deux types de souscriptions sont proposés :

- ◊ La souscription ordinaire au prix promotionnel de :  
**30.000 Fcfa** au lieu de **40.000 Fcfa** ;
- ◊ La souscription de soutien est au prix de **100 000 Fcfa**.

### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS,

appeler le numéro de téléphone **(237) 650 642 270**  
ou envoyer un mail à l'adresse : [cctsafcenter@gmail.com](mailto:cctsafcenter@gmail.com)

## Bulletin de souscription

### MÉLANGES OFFERTS AU DOYEN STANISLAS MELONE

(à remplir et envoyer à l'adresse suivante : CDTSA - BP 3153 Messa,  
ou par E-mail à cdt safcenter@gmail.com)

Nom et prénom :

Société/organisme :

Adresse : ..... Email : .....

Tel. : .....

Types de souscription	Choix (Cocher la case choisie)	Quantité	Prix de la souscription	Total TTC
Souscription ordinaire			30.000 Fcfa	
Souscription de soutien			100.000 Fcfa	
<b>Total</b>				

#### NB.

- ◊ Toute souscription entre le 15 septembre et le 31 décembre 2017 (cachet de poste faisant foi), donne lieu à l'inscription du nom du souscripteur sur la liste des souscripteurs dans l'ouvrage, sauf volonté contraire du souscripteur ;
- ◊ Les souscriptions ordinaires ne sont plus acceptées après le 30 novembre 2017 ;
- ◊ Les souscriptions de soutien ont lieu jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- ◊ Pour toute souscription parvenue après le 30 novembre 2017, le nom du souscripteur ne pourra figurer sur la liste des souscripteurs dans l'ouvrage ;
- ◊ Le règlement peut être effectué par transfert d'argent (Western union, Money gram, Express union, Express exchange) au bénéfice de Mme Mebu Nchimi Jeanne Claire, par chèque ou par virement à l'ordre du compte intitulé **CDTSA (Mélanges Stanislas MELONE) N° 01011746337112001**, ouvert dans les livres de la **FINANCIAL HOUSE S.A. à l'Hippodrome – Yaoundé**.
- ◊ Le souscripteur, à sa demande, peut recevoir une facture acquittée.

Lieu et date

Signature

# **LE DROIT AU PLURIEL**

**Mélanges offerts au Doyen Stanislas MELONE**

